



Traité 'Houlin

Michna 1 - Chapitre 7

גַּיד הַגְּשָׁה נוֹהָג
בָּאָרֶץ וּבְחִזְצָה לְאָרֶץ,
בְּפָנֵי הַבָּיִת וְשַׁלָּא בְּפָנֵי הַבָּיִת,
בְּחַלְיוֹ וּבְמִקְדָּשִׁים.
נוֹהָג בְּבָהָמָה וּבְתָרָיה,
בְּיִירָר שֶׁל יָמִין וּבְיִירָר שֶׁל שְׁמָאל.
וְאִינוּנוּנוֹהָג בַּעֲזֹף,
מִפָּנֵי שָׁאיִין לוֹ כְּפָר.
נוֹהָג בְּשַׁלְיל.
רַבִּי יְהוּדָה אָמֵר:
אִינוּנוּנוֹהָג בְּשַׁלְיל.
וְחַלְבוֹ מְתָר.
וְאֵין פְּטַבְּחִין נְאַמְּנִין עַל גַּיד הַגְּשָׁה,
דָּבְרֵי רַבִּי מִאִיר;
וְחַכְמִים אָמְרִים:
נְאַמְּנִין עַלְיוֹ, וְעַל פְּחַלְבָּה:

(Avant la rencontre entre Ya'akov et son frère Essav, Ya'akov va lutter avec un ange. Lorsque l'ange a vu qu'il ne pouvait prendre le dessus sur Ya'akov, il le frappa à la hanche comme il est dit (Béréchit 32, 26) : « voyant qu'il ne pouvait le vaincre, il lui pressa la cuisse ». Par la suite la Torah nous enseigne (ibid. v.33) : « C'est pourquoi les enfants d'Israël ne mangent point aujourd'hui encore le nerf sciatique, qui tient à la cavité de la cuisse; parce que Ya'akov fut touché à la cavité de la cuisse, sur le nerf sciatique ».)

[L'interdiction de manger] le nerf sciatique s'applique [aussi bien] en Erets [Israël] qu'à l'étranger, aussi bien en présencedu Temple (c'est-à-dire à l'époque du Temple), qu'en l'absence du Temple, [et en ce qui concerne les animaux] profanes et avec en ce qui concerne les animaux consacrés. Et cela s'applique aux animaux domestiques et aux animaux sauvages (autorisés), à la cuisse de la [jambe] droite et à la cuisse de la [jambe] gauche. Mais cela ne s'applique pas à un oiseau, car le [verset fait référence au nerf sciatique comme étant « sur la cavité de la cuisse »] (Béréchit 32,33), et un oiseau] n'a pas de cavité [sur la cuisse].

[Et l'interdiction] s'applique à [un fœtus animal tardif] [chalil] [dans l'utérus]. Rabbi Yehouda dit : Cela ne s'applique pas au fœtus ; et [de même], sa graisse ('hélev) est permise. (Il s'agit ici de la graisse qui entoure le nerf sciatique qui a priori n'est pas interdite par la Torah, mais les gens ont émis une barrière et se l'ont interdit. Selon d'autres



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



commentaires étant donné que l'abattage de la mère autorise tout le fœtus, y compris le nerf sciatique, pour Rabbi Yehouda ; il autoriserait également toutes les graisses interdites.)

Et les bouchers ne sont pas jugés crédibles [pour affirmer que] le nerf sciatique [a été enlevé ; c'est] la déclaration de Rabbi Meïr. Et les Sages disent : Ils sont jugés crédibles sur [le nerf sciatique] et sur la graisse [interdite] ('hélev).



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions